

Ligne directrice sur la gestion des incitatifs

(Loi sur les assureurs, RLRQ, c. A-32.1, art. 463 et 464)

(Loi sur les coopératives de services financiers, RLRQ, c. C-67.3, art. 565.1 et 566)

(Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, RLRQ, c. S-29.02, art. 254 et 255)

(Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts, RLRQ, c. I-13.2.2, art. 42.2 et 42.3)

Comme mentionné dans son [Énoncé annuel des priorités](#), sous l'orientation 1 « Un régulateur proactif et pertinent pour le consommateur dans un environnement en constante évolution », l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») publie pour consultation le projet de *Ligne directrice sur la gestion des incitatifs* qui s'appliquera aux assureurs autorisés, coopératives de services financiers, sociétés de fiducie autorisées, sociétés d'épargne et autres institutions de dépôts autorisées.

Le projet de *Ligne directrice sur la gestion des incitatifs* tient compte de certains éléments, dont :

- Le projet de mise à jour de la *Ligne directrice sur les saines pratiques commerciales* de l'Autorité présentement en consultation;
- Les travaux du groupe de travail du Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance et des Organismes canadiens de réglementation en assurance portant sur la gestion des incitatifs;
- Les observations et recommandations découlant des activités de surveillance de l'Autorité auprès des institutions financières et des meilleures pratiques répertoriées dans les différentes juridictions à l'échelle internationale.

Les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires sont invitées à les fournir au plus tard le 28 janvier 2022. Il est à noter que les commentaires soumis seront rendus publics à défaut d'avis contraire à cet effet.

Soumission des commentaires

Les commentaires doivent être soumis à :

M^e Philippe Lebel
Secrétaire et directeur général des affaires juridiques
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Télécopieur : (514) 864-8381
consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

François Dufour
Direction de l'encadrement prudentiel des institutions financières
Autorité des marchés financiers
Téléphone : (418) 525-0337, poste 4673
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
francois.dufour@lautorite.qc.ca

Le 4 novembre 2021